

[Text]

explore in Canada. They would become aware fairly quickly that, should they find an interesting deposit, they would somehow have to find a Canadian corporation with the financial resources to take at least a 50 per cent share in that find.

At present, the oil and gas activity in the frontier lands is at a very low level. There are a number of factors that contribute to that, such as the worldwide recession and fairly flat oil prices for a number of years. Also, there is a perception out there that in some ways Canada continues to have restrictive legislation vis-à-vis participation by foreign companies.

Certainly, the government's intention in putting this bill in place is to send a signal to the international world, where there is quite a high level of competition for investment dollars in oil and gas projects, especially for frontier projects, that foreign investment in this area is actually welcome at present.

I will stop there, Mr. Chairman, and the three of us are ready to answer any questions you may have.

The Acting Chairman: The agreements you mentioned are extremely good agreements, particularly the Nova Scotia-Canada agreement. I helped prepare it, I signed it, and therefore it must be a good agreement. The others were fashioned after it, so they also must be good agreements. In view of the fact that this amends that agreement in a way that I think is proper, I think this bill is an excellent bill, and I hope my colleagues will agree with that.

Senator Kenny: Mr. Whalen, can you tell us about other countries' requirements for ownership in the offshore? Have you prepared a list of other countries that have requirements for domestic ownership?

Mr. Whelan: Yes. Given the dozens of countries around the world that have frontier and offshore oil and gas exploration activities, there is quite a wide spectrum of national ownership requirements in place.

I suppose at one end of the spectrum you would have a country like Norway, which has required and continues to require that 50 per cent of its oil and gas licences go to a Norwegian-controlled corporation — in fact, often it is a Norwegian-state-controlled corporation — in its licensing rounds.

[Traduction]

étrangères qui souhaitent faire de la prospection au Canada. Ces dernières se rendaient compte assez rapidement que si elles découvraient un gisement intéressant, il leur faudrait trouver une société canadienne ayant des ressources financières suffisantes pour acquérir une participation minimale de 50 p. 100.

À l'heure actuelle, il y a peu d'activités pétrolières et gazières dans les terres domaniales. Cet état de choses est le résultat de plusieurs facteurs, entre autres la récession mondiale et l'absence d'augmentation des prix du pétrole depuis plusieurs années. De plus, on continue de croire, à l'étranger, que les lois canadiennes régissant la participation des entreprises étrangères sont restrictives.

Il va sans dire que l'intention du gouvernement, en adoptant le présent projet de loi, est de signaler au monde entier, puisque la concurrence est féroce au niveau de l'investissement dans les projets pétroliers et gaziers, surtout dans les zones pionnières, que le Canada accueillera maintenant avec plaisir toute injection de crédits étrangers dans ce secteur.

Je vais m'arrêter là, Monsieur le président. Mes deux autres collègues et moi sommes maintenant prêts à répondre à vos questions.

Le président suppléant: Les accords auxquels vous avez fait allusion tout à l'heure sont excellents, surtout l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse. Moi-même, j'ai aidé à sa préparation avant de le signer, et je suis donc bien placé pour dire que c'est un bon accord. Comme les autres accords ont suivi ce modèle, ils doivent être tout aussi bien conçus. Le projet de loi dont nous sommes saisis prévoit de modifier ces accords d'une manière qui me semble tout à fait justifiée; aussi suis-je convaincu que c'est un excellent projet de loi, et j'espère que mes collègues seront du même avis.

Le sénateur Kenny: Monsieur Whalen, pourriez-vous nous expliquer en quoi consistent les exigences d'autres pays en ce qui concerne la participation aux activités de prospection au large des côtes? Avez-vous préparé une liste d'autres pays ayant des exigences relatives au taux de participation canadienne?

M. Whelan: Oui. Étant donné que le secteur de la prospection pétrolière et gazière dans les zones pionnières et au large des côtes est très actif dans de nombreux pays du monde, il existe une vaste gamme d'exigences en ce qui concerne le taux de participation des entreprises nationales.

D'une part, il y a la Norvège, qui a toujours exigé — et continue de le faire — que 50 p. 100 de ses licences de production pétrolière et gazière soient attribuées à des sociétés appartenant à des intérêts norvégiens — en fait, il s'agit souvent de sociétés d'État norvégiennes.